



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 7 mars 2018, à 20.15 heures,  
à la salle du Tribunal, av. de la Gare 33

**Présidence:**

**M. Rodolphe Genoud, Président – UDC-PAI**

**Membres du Bureau:**

**M. Daniel Jamain, vice-Président – PLR**  
**Mme Charlotte Berthoud – PDC**  
**Mme Ana Rita Domingues – UO+PS**  
**M. Alexandre Genoud – UDC-PAI**  
**Mme Marina Meyer – PLR**  
**M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI**

**Membre du Conseil général excusé (1/50):**

**M. Jérôme Lambercy – UO+PS**

**Membre du Conseil communal excusé (1/9):**

**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale,** directrice de la Santé et des Affaires sociales

**Conseil communal (8/9):**

**M. Damien Colliard, Syndic,** directeur de l'Administration, des Affaires religieuses, du Personnel, de la Population et de la Sécurité publique  
**M. Charles Ducrot, vice-Syndic,** directeur des Finances  
**M. Steve Grumser, Conseiller communal,** directeur des Affaires militaires, des Bâtiments et de la Protection de la population  
**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal,** directeur de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et de l'Environnement  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal,** directeur des Constructions, de l'Economie/industrie/artisanat & commerce et du Tourisme  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal,** directeur de la Gestion des déchets, des Travaux/routes/transports & télécommunication et du Service du feu  
**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal,** directeur de l'Agriculture, de Chasse & pêche, de l'Economie alpestre et des Forêts  
**Mme Christine Genoud, Conseillère communale,** directrice de la Culture, de la Formation et des Sports & loisirs

**Absence:**

/

**Rédaction du procès-verbal:**

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz,** secrétaire du Conseil général



## Séance du Conseil général du 7 mars 2018

### 1 Ouverture de la séance

2 A 20.15 heures, le Président ouvre la séance ordinaire du Conseil général du 7 mars 2018 et  
3 adresse ses salutations aux membres du Conseil communal et du Conseil général, au public, ainsi  
4 qu'aux membres de l'administration communale et aux représentant-e-s de la presse.

5 Conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 25 du  
6 Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon  
7 les dispositions en vigueur.

8 **Le Président.** La convocation du 22 février 2018, contenant l'ordre du jour de la présente  
9 séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. La convocation et l'ordre  
10 du jour ont été publiés dans la Feuille officielle no 8 du 23 février 2018 et dans l'édition du  
11 Messenger du même jour. Les membres du Conseil général ont également reçu le procès-  
12 verbal de la précédente séance et les deux Messages qui seront présentés ce soir.

13 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 29 al. 2 du RCG, les personnes  
14 empêchées s'excusent auprès du Secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut,  
15 la personne sera considérée comme absente.

### 16 Appel

17 A. Le Président donne le nom des Conseillères et Conseillers qui se sont excusés.

18 B. M. Patrice Schneuwly, pour le Bureau, procède à l'appel.

19 Présents: 49

20 Excusé: 1

21 Absent: 0

22 **Le Président.** Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil  
23 général peut délibérer valablement.

24 Le Président demande s'il y a des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour  
25 proposé.

26 Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour suivant est accepté:

1. Procès-verbal no 7 de la séance du 14 décembre 2017 - Approbation;
2. Conseil général et Conseil communal: de l'art d'accorder ses dissonances;
3. Message no 42 – Adhésion à la nouvelle Association de communes pour le service des «Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)» – Approbation des statuts y relatifs;
4. Message no 43 – Réseau Santé et Social de la Veveyse – Modification des statuts – Approbation;
5. Rapports annuels des différentes commissions communales;
6. Election d'un membre à la Commission des forêts en remplacement de Mme Nicole Tille, démissionnaire;
7. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la période 2018-2019;
8. Election de la vice-Présidente ou du vice-Président du Conseil général pour la période 2018-2019;
9. Divers.  
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens

27 **Le Président.** En vertu de l'article 42 al. 4 RCG, je vous rappelle que seuls les organes de  
28 radiodiffusion ou de télévision sont autorisés, sauf décision contraire du Conseil général, à  
29 transmettre, soit en direct soit en différé, les délibérations de notre Conseil. Cela signifie que  
30 personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.



31 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
32 dispositions légales en matière de protection des données. Je prie tous les intervenants de  
33 s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur groupe  
34 politique et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque. Lors des  
35 interventions, j'invite l'ensemble du Conseil général à bénéficier du droit qui lui est donné  
36 pour s'exprimer selon ses convictions. Lors de ces discussions, je demande que tous les  
37 intervenants tiennent des propos convenables et respectueux, afin de préserver une bonne  
38 harmonie lors des séances. Ce bon déroulement est inscrit dans l'article 52 de notre  
39 règlement.

40 Les textes des interventions doivent être remis à notre secrétaire, Mme Nathalie Defferrard  
41 Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, en format Word, au secrétariat  
42 communal dans les plus brefs délais.

### 43 **Communications du Président**

44 Je vous informe qu'en accord avec le Bureau et M. Daniel Jamain, vice-Président, je  
45 présiderai encore la séance du 9 mai 2018, même si l'échéance de l'année présidentielle est  
46 fixée par notre règlement au 30 avril. En effet, la logique veut que le Président dirige la  
47 séance des budgets et celle des comptes. Dans le futur, une telle situation ne devrait pas se  
48 reproduire, puisque dans le projet du nouveau règlement du Conseil général, la date est  
49 fixée au 31 mai, tout comme le délai alloué aux communes pour approuver les comptes.

50 Au cours de notre dernière assemblée, un Conseiller s'est permis de ne pas voter sur un  
51 Message. Je trouve cet agissement très navrant de la part d'une personne qui a été élue par  
52 le peuple pour donner ses convictions au sein de notre Conseil. Il est stipulé dans l'article 3  
53 de notre règlement que le Conseil général vote ou décide, non qu'il ne s'exprime pas. Cela  
54 rend le décompte des voix plus difficile pour nos scrutateurs! Si un tel comportement  
55 perturbateur devait se reproduire, j'appliquerai par analogie l'article 52 al. 4 de notre  
56 règlement: *Si des tiers troublent la séance du Conseil général, le/la président/e peut*  
57 *ordonner leur expulsion.*

58 Depuis le 14 décembre 2017, M. Jamain, vice-Président a représenté le Conseil général le  
59 20 janvier 2018, lors de l'inauguration de la piste de fond à la Cuva. Merci à l'Office du  
60 Tourisme pour cette invitation.

61 Malheureusement, la vie ne nous offre pas que de bons moments. Je demande donc à  
62 l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence, pour toutes les personnes qui  
63 ont été affectées par un deuil dans leur famille ou leur entourage. Nous aurons une pensée  
64 pour M. Henri Genoud de Maudens, ancien Conseiller général que certains d'entre vous ont  
65 peut-être côtoyé, qui nous a quittés jeudi dernier.

66 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

### 67 **1. Approbation du procès-verbal no 7 de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017**

68 **Le Président.** Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal?

69 **M. Patrice Schneuwly (UDC-PAI).** À la ligne 1090, une erreur s'est glissée dans la mention  
70 du groupe politique. Mme Patricia Genoud est membre du groupe UDC-PAI non du groupe  
71 PDC.

72 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### 73 **Vote**

74 **Avec la rectification demandée, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité des 49 membres**  
75 **présents.**

76 **Le Président.** Je remercie Mme Defferrard Crausaz pour la rédaction de ce procès-verbal, qui  
77 n'a pas dû être facile.



78

## **2. Conseil général et Conseil communal: de l'art d'accorder ses dissonances**

79

**Le Président.** Lors de la séance du 14 décembre dernier, le Message no 36 a créé un conflit entre les membres du Conseil général, de la Commission financière et du Conseil communal, suite aux propos peu convenables de ce dernier pour la défense du Message. Dès lors, un climat tendu s'est installé. Une rencontre a eu lieu entre le Conseil communal et la Commission financière pour résoudre le conflit. Le point 2 de l'ordre de ce jour a été inséré pour présenter un message commun de la Commission financière et du Conseil communal, et pour que chaque élu puisse s'exprimer sur cet incident. Malheureusement, aucun message commun ne sera présenté ce soir, mais chacun aura la parole. Néanmoins, j'estime que toute cette affaire est regrettable, cela nous fait perdre inutilement du temps et de l'énergie!

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

Tout d'abord, je laisserai la Commission financière s'exprimer, puis les groupes politiques, l'assemblée et, pour terminer, le Conseil communal.

90

91

### **Rapport de la Commission financière**

92

**Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017, la Commission financière s'est sentie agressée par les propos tenus lors des deux interventions du Conseil communal, notamment par le ton et les mots qui ont été utilisés. Afin d'avoir une explication sur les faits qui ont motivé de telles réactions et dans le but de préserver un environnement de travail positif entre notre Commission et l'Exécutif, pour le bien de la Commune, la Commission financière a sollicité une rencontre auprès du Conseil communal en vue d'une discussion ouverte. Cette réunion a eu lieu le lundi 5 février dernier en présence du Conseil communal au complet et de la Commission financière. Au terme de cette séance, il a été convenu de l'élaboration d'un message commun sur les mesures à mettre en place, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Ces dernières devraient ainsi contribuer à améliorer notre collaboration pour le bon fonctionnement de nos institutions. La Commission financière a adressé un courrier au Conseil communal le 16 février dernier, afin de résumer nos discussions et de réitérer sa volonté d'un message commun. La Commission financière regrette que le Conseil communal n'ait pas répondu favorablement à cette proposition et ait choisi l'option de faire son intervention de manière unilatérale. Pour cette raison, la Commission financière vous fait part des points évoqués dans son courrier du 16 février 2018 adressé au Conseil communal:

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

- Formulation des Messages de manière la plus factuelle et plus exacte possible;
- Aucun complément d'information essentiel ne doit être apporté après la séance de présentation des Messages par le Conseil communal à la Commission financière;
- Une prise de contact avant la séance du Conseil général auprès de notre Commission en cas de divergence majeure telle que celle du 14 décembre 2017 serait souhaitable;
- Les présentations des membres de l'Exécutif au sein des séances de groupe devraient être alignées sur la même ligne commune et collégiale du Conseil communal;
- Des échanges plus soutenus avec d'autres commissions, dont notamment celle de l'Aménagement du territoire, seraient bénéfiques au fonctionnement entre l'Exécutif et le Législatif de manière générale.

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

La Commission financière a également demandé au Conseil communal une copie de l'avis de droit relatif à nos préavis, émis par la Préfecture de la Veveyse. À son grand regret, elle n'a jamais reçu la copie du document officiel mais que des fragments de réponse de cet avis de droit et ceci par courriel de l'Administration communale. La Commission financière réitère ici sa demande de manière formelle de prendre connaissance de la totalité du message de M. le Préfet faisant référence à l'avis de droit.

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

La Commission financière souhaite encore donner une précision quant aux reproches évoqués sur ses compétences. Renseignement pris auprès du Service des communes et selon les directives figurant dans le manuel «Introduction aux finances communales», trois prérogatives sont exposées à la Commission financière lors de l'examen des dépenses d'investissement:



- 130 1) Le commentaire sur le but de la dépense. Ce but est-il atteint par la dépense? Le cahier  
131 des charges est-il respecté? Le besoin a-t-il été identifié?
- 132 2) L'analyse du plan de financement: la fiabilité du plan en lien avec la disponibilité des  
133 ressources, les taux en vigueur et leur conformité aux exigences légales, la méthode  
134 d'estimation des charges d'exploitation futures;
- 135 3) L'estimation des crédits nécessaires pour les années suivantes, ce qui était le cas pour  
136 le Message no 36.

137 Au vu de ces éléments, la Commission financière n'a pas dépassé ses compétences car son  
138 rôle est aussi d'avoir une vision à long terme des finances communales.

139 Pour conclure, la Commission financière souhaite que de tels agissements ne se  
140 reproduisent pas, que les groupes politiques la respectent même si le préavis ne suit pas  
141 leur ligne de parti. N'oublions pas que nous sommes élus par la population de Châtel-St-  
142 Denis, que nous sommes en démocratie et que nous devons respecter les avis de chacune  
143 et chacun. Au nom de la Commission financière, je vous remercie de votre attention.

#### 144 **Rapports des groupes politiques**

145 **M. Daniel Figini, au nom du groupe UO+PS.** Pour mouvementée qu'elle ait pu être, la  
146 dernière séance du Conseil général peut aussi être source d'enseignements et il est  
147 bienvenu de pouvoir en discuter ici.

148 Les pistes à suivre sont, à notre avis, au nombre de trois:

149 ➤ La Commission financière constitue la première piste: le rôle de la Commission financière  
150 a fortement été remis en question par le Conseil communal – nous l'avons déjà dit et  
151 redit. Il a même été proposé de s'adresser au Préfet pour clarifier la limite de l'action de  
152 cette importante commission. Nous pensons que c'était, en soi, une bonne idée et nous  
153 nous réjouissons de prendre connaissance des résultats des démarches qui ont été  
154 faites dans ce sens auprès du Préfet.

155 ➤ L'autre axe qui nous semble intéressant concerne l'équipement des terrains: le principal  
156 point de friction a été – comme déjà évoqué – le Message no 36 qui portait sur un  
157 équipement de zone. Nous sommes certains que peu de ceux d'entre nous qui étaient  
158 présents lors de la dernière gère n'ont pas remarqué les similitudes entre cette  
159 discussion et celle qui avait eu lieu au sujet de Montmoirin. Force est donc de constater  
160 que les leçons n'ont pas été tirées. Nous pensons en particulier qu'il est impératif de  
161 clarifier les obligations de la commune en termes d'équipement des terrains à bâtir ainsi  
162 que le rôle du Conseil général dans ce processus. Certes, la loi dit que la commune est  
163 obligée d'équiper mais a) La loi prévoit aussi le cas où cela n'est pas fait et b) cette  
164 décision soi-disant obligatoire doit être mise au vote ce qui, par définition, peut aboutir à  
165 un refus. Il serait profitable, pour l'avenir, d'explicitier pourquoi la loi prévoit la possibilité  
166 qu'une commune puisse ne pas donner suite à une obligation et dans quels cas le  
167 Conseil général à la possibilité de soustraire la commune à cette obligation.

168 ➤ Le troisième axe qui nous semble important est celui du respect mutuel: Dans des  
169 assemblées comme la nôtre, des tensions sont des signes de santé. Nous avons des  
170 idées différentes; cela est inévitable. Si des tensions n'existaient pas, cela serait signe  
171 d'un manque d'implication et de déresponsabilisation de la part du Conseil général. Mais  
172 les tensions sont aussi des signes de frustration. Cela aussi est normal. Il est par contre  
173 impératif d'empêcher que ces frustrations ne se manifestent de manière à réduire le  
174 climat de respect et de confiance mutuels indispensable pour maximiser la participation  
175 de chacun d'entre nous à nos futurs débats. De ce fait, nous croyons nécessaire de nous  
176 engager tous à considérer les idées des autres comme motivées et rationnelles *parce*  
177 *que, s'il est vrai que le ridicule ne tue pas, le jugement, lui, peut être assassin.*  
178





179 **Mme Chantal Honegger, au nom du groupe UDC-PAI.** Le Groupe UDC-PAI souhaite  
180 revenir sur le déroulement de la dernière séance du Conseil général, notamment sur  
181 l'attitude et les propos de certains Conseillers communaux à l'égard du Conseil général ou  
182 de certains de ses membres.

183 Nous tenons tout d'abord à rappeler que le législateur a voulu qu'au niveau communal,  
184 comme aux autres échelons de la politique suisse d'ailleurs, il y ait un pouvoir exécutif et un  
185 pouvoir législatif. Pour ce dernier, dans notre Commune, c'est un conseil général qui siège  
186 en lieu et place d'une assemblée communale, comme le stipule la loi sur les communes. Les  
187 membres du Conseil général sont donc les représentants directs du peuple au sein de  
188 l'institution communale. Par conséquent, lorsqu'on s'adresse à celui-ci ou à l'un de ses  
189 membres, on s'adresse également aux citoyens. Des règles tacites régissent la manière de  
190 parler et le comportement à adopter lors des séances. Ainsi, lorsque ces dernières ne sont  
191 plus respectées, c'est un manque de respect envers l'institution mais également envers la  
192 population dans son ensemble.

193 Le Conseil communal n'a de cesse de promouvoir l'harmonie et la bonne entente au sein de  
194 notre Commune et de ses institutions. Cependant, est-ce vraiment cet exemple que donnent  
195 alors certains Conseillers communaux, lorsqu'ils qualifient que la vision de tout ou partie du  
196 Conseil général pourrait éventuellement être observée d'un œil amusé ou même que le  
197 ridicule ne tue pas dans la responsabilité de certains votes? Ou encore que l'on invite les  
198 Conseillers généraux à prendre sans crainte leurs distances avec la Commission financière,  
199 alors qu'il ne semble pas que celle-ci inspire une quelconque peur! De plus, il nous paraît  
200 très peu respectueux de qualifier les Conseillers généraux – je cite - *d'espèce qui ne révisé*  
201 *que très rarement son opinion* et de conclure cela *malgré la sévérité avec laquelle l'adage*  
202 *populaire traite ceux qui ne changent jamais d'avis*. De tels propos sous-entendent que les  
203 Conseillers généraux qui conservent leurs opinions, forgées par des convictions  
204 personnelles et propres à chacun, sont des imbéciles!

205 Le Groupe UDC-PAI regrette de tels propos, qui frisent le déni de démocratie, mais aussi la  
206 manière des prises de paroles d'une partie du Conseil communal lors de cette séance. A cela  
207 s'ajoutent quelques sourires narquois, soupirs et autres signes méprisants qui ont pu être  
208 exprimés. Nous tenons à rappeler au Conseil communal qu'il n'est nullement le patron,  
209 l'instituteur ou encore l'autorité de tutelle du Conseil général et qu'il n'y a pas lieu de  
210 menacer, réprimander ou rabaisser ses membres lors de désaccords. Nos institutions sont  
211 complémentaires et toutes deux libres de leurs décisions et actions.

212 Nous rappelons également au Conseil communal que tous les objets soumis au Conseil  
213 général peuvent être acceptés ou refusés, même si cela va à l'encontre des manières de  
214 procéder habituelles. Il n'est donc pas normal de sous-entendre par quelque propos qu'il soit  
215 qu'un objet ne peut être refusé, n'en déplaise aux personnes le soutenant. Il ne paraît pas  
216 logique que des objets soient soumis à référendum s'il n'y a pas possibilité de les refuser.  
217 Certes, les conséquences peuvent être fâcheuses et contre-productives aux yeux de certains  
218 mais il n'est nullement obligatoire de dire oui quoi qu'il en soit.

219 S'y ajoutent certaines déclarations lors du dernier Conseil général, que les référendums ne  
220 sont là que pour - je cite - *perdre beaucoup de temps et beaucoup d'argent*. Le référendum  
221 est un instrument pour que la population puisse s'exprimer. Et pour prendre l'exemple de  
222 Montmoirin, le résultat est que le projet de base a été revu à la baisse non comme prétendu  
223 accepté sans aucun changement. Restez donc corrects dans vos déclarations!

224 Nous espérons donc que, lors des prochaines séances, de tels dérapages ne se  
225 reproduisent pas et qu'en tant qu'institution partenaire, le Conseil communal laissera  
226 librement les membres du Conseil général et représentants du peuple décider et délibérer de  
227 leurs choix sans menaces, propos déplacés ou manque de respect.

228 **M. Daniel Jamain, au nom du groupe PLR.** Sans revenir sur les détails de la dernière  
229 séance du Conseil général qui ont été, au travers de certains termes, peu flatteurs à  
230 l'encontre de notre assemblée, nous regrettons que, suite à la séance de clarification entre la  
231 Commission financière et le Conseil communal, aucun message commun n'ait été trouvé  
232 pour apaiser les tensions entre nos deux conseils, car telle est la situation.



233 Le groupe PLR tient à rappeler que les Messages adressés par le Conseil communal au  
234 Conseil général doivent être clairs, précis dans l'information tant entre autres sur l'aspect  
235 légal que financier, que le fond des Messages peut faire débat mais que la forme, tant pour  
236 la question que pour la réponse, doit rester correcte et ne doit pas dégrader ni rabaisser la  
237 fonction de la personne.

238 Le groupe PLR recommande pour l'avenir, afin d'améliorer la communication que les  
239 Messages du Conseil communal soit plus circonstanciés, constructifs et informatifs et que les  
240 réponses de la Commission financières soient motivées sous deux aspects, l'un financier  
241 l'autre sous l'angle de la cohérence avec la stratégie d'investissement. Ne laissons pas nos  
242 débats s'envenimer, travaillons de façon sereine et pragmatique pour le bien de notre  
243 commune!

#### 244 **Représentant du Conseil communal**

245 **M. Damien Colliard, Syndic.** Ce soir, nous constatons - et nous ne pouvons l'ignorer – que  
246 certains propos tenus lors de la séance du Conseil général du 14 décembre dernier sont  
247 encore dans tous les esprits. L'état de nos relations a attisé la curiosité et a suscité un intérêt  
248 médiatique dont l'imagination dépasse les intentions des uns et des autres. La presse parle  
249 de «Commission financière crucifiée» et exhume de ses archives une photographie de la  
250 croix de Fruence pour l'illustrer. Quel dommage! Nos relations ne peuvent être résumées  
251 uniquement à cela. Sinon nous aurions préparé ce soir, à votre attention, une oraison  
252 funèbre rendant hommage à un passé plus heureux. Mais ne nous arrêtons pas à cela.  
253 Apprenons de cette crise et saisissons l'opportunité ainsi créée pour accorder nos  
254 dissonances.

255 A force d'en parler, le fil de l'histoire varie, change suivant le point de vue du locuteur. C'est  
256 pourquoi il est important pour le Conseil communal de revenir sur les événements et surtout  
257 sur ceux qui ont préparé le terrain de ces échanges plutôt tendus.

258 La loi charge le Conseil communal de présenter au Conseil général, que ce soit dans le  
259 cadre des budgets ou non, des projets d'investissement qui doivent faire l'objet d'une  
260 décision spéciale de sa part. La Commission financière est tenue d'examiner chaque  
261 proposition de dépense, d'en faire rapport au plénum et de lui donner son préavis sous  
262 l'angle de l'engagement financier. La loi précise encore que le rapport et le préavis doivent  
263 être communiqués au Conseil communal au moins trois jours avant la séance du Conseil  
264 général. Je relève que cette dernière condition a toujours été remplie par la Commission  
265 financière.

266 Dans ce contexte, le Conseil communal est informé, quelques jours avant la séance, des  
267 préavis de la Commission financière. Lorsqu'il apprend que certains sont défavorables, il  
268 cherche bien entendu à comprendre quelles en sont les raisons. Or, il arrive qu'il ne soit pas  
269 convaincu des arguments développés. A ce moment-là, il apprend aussi que le préavis de  
270 certains groupes va dans le sens de celui de la Commission; le Conseil communal  
271 commence alors à sortir ses armes et à réfléchir comment convaincre et faire en sorte que le  
272 Conseil général renonce à suivre le préavis de sa Commission. Le Conseil communal  
273 élabore donc sa stratégie. Parmi ses outils, il peut librement choisir de retirer les Messages  
274 d'investissement préavisés défavorablement; il peut au préalable tenter de compléter son  
275 Message par des informations qui n'auraient pu être données lors de la séance de la  
276 Commission financière et enfin, il peut donner des précisions en séance plénière du Conseil  
277 général.

278 Dans les échanges entre le Conseil communal et la Commission financière, cette dernière  
279 doit être considérée comme une alliée précieuse, qui garantit le bon fonctionnement de la  
280 commune sous l'angle financier. En effet, elle est la garante que les dépenses prévues par le  
281 Conseil communal puissent être assumées à court, à moyen et à long termes.

282 Or, les craintes des uns ne sont pas toujours celles des autres. Le Conseil communal a pour  
283 mission d'assurer notamment l'entretien, le bon fonctionnement et le développement des  
284 infrastructures communales, de quelque nature qu'elles soient. Sa vision l'encourage à  
285 investir au bon moment dans les bons objets. Pour ce faire, il se base aussi sur l'expérience  
286 et l'analyse de l'Administration communale.



287 Ainsi, quand les préavis de la Commission financière sont négatifs, ils remettent en question  
288 non seulement les objets des investissements, mais touchent également les réflexions de  
289 l'Administration qui a jugé que les conditions étaient réunies pour procéder à telle ou telle  
290 dépense.

291 Alors, que s'est-il passé ce fameux 14 décembre 2017 pour provoquer un tel émoi?

292 Quand deux parties s'opposent, l'enjeu de la victoire aveugle parfois les participants et  
293 brouille la capacité des uns et des autres à entrer dans un dialogue. En fourbissant ses  
294 armes, le Conseil communal a reconnu le poids de son adversaire et son impact sur les  
295 esprits des membres du Conseil général. Il n'a par contre pas mesuré l'intensité de ses  
296 flèches, reçues en boulets de canon du côté du camp adverse. Le ton incisif et les  
297 interventions déterminées ont même accentué la déconvenue à laquelle a dû faire face la  
298 Commission financière.

299 Sur la manière, le Conseil communal regrette évidemment d'avoir pu offenser certains  
300 d'entre vous, car il n'en a mesuré ni les conséquences, ni le discrédit qui pourrait l'atteindre.  
301 Aujourd'hui, il le reconnaît, il a obtenu une victoire à la Pyrrhus.

302 Conscients de cela et forts de la rencontre organisée avec la Commission financière le 5  
303 février dernier, le Conseil communal et la Commission financière ont choisi de repartir  
304 ensemble sur de meilleures bases, plus saines et respectueuses des compétences de  
305 chacun, et surtout dans un esprit serein et ouvert à la discussion.

306 Dans ce sens, le Conseil communal entend les revendications de la Commission financière  
307 et s'engage à œuvrer à l'amélioration des Messages pour que la Commission financière  
308 puisse forger son préavis en détenant toutes les informations clé. Il s'engage également à  
309 les présenter de manière collégiale et aussi complète que possible lors des séances des  
310 groupes politiques. De son côté, la Commission financière s'est engagée à appliquer les  
311 prérogatives qui lui sont dévolues dans la loi sur les Communes.

312 Pour conclure, le Conseil communal appelle de ses vœux à ce que la bienveillance et la  
313 cordialité se poursuivent dans les débats qui nous animent pour le bien de la Commune. Il  
314 est primordial qu'une confiance mutuelle soit maintenue, sachant que votre Conseil  
315 communal œuvre sans relâche dans ses projets, dans ses dossiers et au sein de ses  
316 dicastères, en étroite collaboration avec les services communaux... mais surtout avec l'appui  
317 inconditionnel de l'ensemble du Législatif.

318 Par cette intervention, le Conseil communal tourne donc la page de ce chapitre et vous invite  
319 à écrire, avec lui, la suite de l'histoire de la Ville de Châtel-St-Denis.

320 **M. Rodolphe Genoud, Président.** Au terme de cette discussion, chacun a pu s'exprimer. Je  
321 trouve dommage que ce point 2 n'ait pas obtenu les espérances que je souhaitais, à savoir  
322 le message commun. Les voix se sont accordées mais la dissonance n'est pas résolue. La  
323 discussion est close.

324 **3. Message 42 – Adhésion à la nouvelle association de communes pour le service des**  
325 **Ambulances Sud Fribourgeois (ASF) – Approbation des statuts y relatifs**

326 **Rapport de la Commission financière**

327 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission  
328 financière a analysé le Message no 42. Sur l'aspect financier, elle donne un  
329 préavis favorable. La Commission financière considère néanmoins comme très élevés tant  
330 le montant de limite d'endettement de 50 millions de francs pour les investissements, que la  
331 limite pour les dépenses non soumises à référendum obligatoire fixée à 30 millions de francs.

332 La Commission financière note que la Commune de Châtel-St-Denis aura un délégué à  
333 l'Assemblée des délégués de cette association. Ce dernier aura la responsabilité de veiller  
334 que les investissements soient nécessaires et proportionnés.

335





336

**Représentant du Conseil communal**

337

**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, suppléant de Mme Anne-Lise Wittenwiler.** Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter le Message no 42 concernant la constitution de l'association de communes des Ambulances Sud Fribourgeois. Je pars du principe que tous les membres de l'assemblée ont pris connaissance de son contenu et de ses statuts.

342

Sans refaire l'historique, je souligne que cette association existait déjà. Elle a été gérée au début par les réseaux Santé des trois districts: de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Ensuite, elle a été reprise par l'Hôpital du Sud et enfin par l'HFR. L'HFR a résilié le contrat au mois d'août 2017. Par conséquent, l'association des Ambulances Sud Fribourgeois a dû se reconstituer et formuler des nouveaux statuts. Un des points qui suscitent réflexion est la limite d'endettement maximale de 50 millions de francs. Effectivement, cela peut faire peur et faire réfléchir mais le Conseil communal pense – et est convaincu – que les délégués auront un œil attentif sur les dépenses. Un investissement supérieur à 5 millions de francs peut faire l'objet d'un referendum facultatif et une dépense de 30 millions de francs est soumise au referendum obligatoire. Avec toutes ces mesures, l'association peut garder la situation sous contrôle et mieux maîtriser les coûts. Le Conseil communal souligne les avantages d'une adhésion: les coûts pourront être mieux maîtrisés. Ne dit-on pas que l'union fait la force? Un refus mettrait l'association dans l'illégalité et les communes qui n'adhéreraient pas devraient assumer elles-mêmes ce service obligatoire conformément à la loi sur la santé. Pour ces raisons, le Conseil communal vous invite à accepter le présent Message.

357

**Discussion générale**

358

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

359

**Examen de détail**

360

**Article premier**

361

**Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'adhésion de la commune de Châtel-St-Denis à la nouvelle association de communes pour le service des Ambulances Sud Fribourgeois, présentée dans le Message no 42. Je suis saisi d'un amendement concernant cet article. M. Mesot vous avez la parole.

366

**M. Roland Mesot (UDC-PAI).** Je dépose un amendement à titre personnel au sujet de l'article 8 al. 1 let. b des statuts de la nouvelle association de communes Ambulances Sud Fribourgeois. Cette disposition stipule, en citant ses compétences, qu' « elle fixe, pour la législature, le nombre des membres dont sera composé le comité de direction, dans les limites de l'article 13 alinéa 1 des statuts ». Je propose de changer cette référence à l'article 13 par le chiffre 12. En effet, l'article 13 fait référence à la présidence tandis que l'article 12 fait référence à la composition de ce comité de direction. Je précise à l'attention de l'Exécutif que j'ai eu un contact téléphonique avec M. Valentin Bard, lieutenant de Préfet de la Glâne, en sachant que c'est le Préfet de la Glâne qui a été la cheville ouvrière pour établir ces statuts et lui-même m'a confirmé qu'il y avait effectivement une erreur dans le libellé. Par conséquent, je pense qu'avec ces informations le Conseil communal, notre Exécutif, pourra se rallier à mon amendement.

378

**Le Président.** Je vous remercie M. Mesot. M. le Syndic, souhaitez-vous ajouter quelque chose à la suite de cet amendement?

380

**M. Damien Colliard, Syndic.** Non.

381

**Le Président.** M. Mesot, maintenez-vous votre amendement ?

382

**M. Roland Mesot, UDC-PAI.** Oui.

383

**Le Président.** M. le Syndic, vous ralliez-vous à cet amendement?

384

**M. Damien Colliard, Syndic.** Le Conseil communal s'y rallie.



385 **Le Président.** Par conséquent, l'article premier ainsi amendé est adopté.

386 **Article 2**

387 Pas de remarque. Adopté.

388 **Titre et considérants.**

389 Pas de remarque. Adoptés.

390 **Vote d'ensemble**

391 **À l'unanimité des 49 membres présents, les statuts de l'Association de communes pour le**  
392 **service des « Ambulances Sud Fribourgeois » sont acceptés avec l'amendement de M. Mesot,**  
393 **entérinant l'adhésion de la commune de Châtel-St-Denis, tels que mentionnés dans l'arrêté ci-**  
394 **après:**

395

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan, RSF 821.0.1);
- la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf, RSF 17.5);
- le Message no 42 du Conseil communal, du 6 février 2018;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

#### Article premier

Les statuts de l'Association de communes pour le service des « Ambulances Sud Fribourgeois » sont acceptés, entérinant l'adhésion de la commune de Châtel-St-Denis, **sous réserve de la modification de l'art. 8 al. 1 let. b) visant à remplacer la référence à l'art. 13 al. 1 par la référence à l'art. 12 al. 1.**

#### Article 2

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Rodolphe Genoud

396

397 **4. Message no 43 – Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) – Modification des statuts -**  
398 **Approbation**

399 **Rapport de la Commission financière**

400 **Mme Anne-Lise Chaperon, Présidente de la Commission financière.** La Commission  
401 financière donne un préavis favorable au Message no 43.

402 La Commission financière est toutefois surprise de la hausse considérable de la  
403 limite d'endettement pour les investissements qui passe de 10 à 30 millions de  
404 francs, ainsi que de celle des dépenses soumises à référendum obligatoire qui  
405 passe de 5 à 15 millions de francs. Elle considère en outre comme élevée la limite  
406 de 2 millions de francs pour le compte de trésorerie, même si ce montant est



407 inchangé. La Commission financière a pris note que la Commune de Châtel-St-  
408 Denis aura un délégué à l'Assemblée des délégués. Ce dernier aura la  
409 responsabilité de veiller à une gestion financière rigoureuse du RSSV, ainsi qu'à  
410 des choix d'investissements justement proportionnés aux besoins.

411 **Représentant du Conseil communal**

412 **M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal, suppléant de Mme Anne-Lise**  
413 **Wittenwiler.** Le Message no 43 n'appelle pas de complément. La modification des divers  
414 articles des statuts résultent d'une adaptation aux divers changements de la loi. Nous  
415 relevons toutefois l'augmentation de la limite d'endettement portée à 30 millions de francs. Il  
416 faut savoir que le bâtiment no 72 doit être rénové. Les coûts sont estimés à 7 millions de  
417 francs à +/-15%. Si l'on considère qu'il existe une possibilité d'agrandir le site et la future  
418 construction de parkings, ce plafond peut être justifié. Je suppose que tout le monde a pris  
419 connaissance des changements qui figurent dans l'annexe. Dans la colonne de gauche se  
420 trouvent les statuts actuels et à droite les articles modifiés.

421 **Discussion générale**

422 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

423 **Examen de détail**

424 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune de demande de renvoi  
425 n'étant présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif à la modification des  
426 statuts du RSSV, présentée dans le Message no 43.

427 **Article premier**

428 Pas de remarque. Adopté.

429 **Article 2**

430 Pas de remarque. Adopté.

431 **Titre et considérants.**

432 Pas de remarque. Adoptés.

433 **Vote d'ensemble**

434 **À l'unanimité des 49 membres présents, le Conseil général accepte la modification des**  
435 **considérants et des articles 3, 13, 14, 17, 19, 22, 23, 27 et 28 des statuts du Réseau Santé et**  
436 **Social de la Veveyse, telle que mentionnée dans l'arrêté ci-après:**

437

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 43 du Conseil communal, du 6 février 2018;
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

**Article premier**

La modification des considérants et des articles 3, 13, 14, 17, 19, 22, 23, 27 et 28 des statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse est acceptée.



## Article 2

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Le Président:

Rodolphe Genoud

438

439

## 5. Rapports des différentes commissions communales

440

### 5.1 Rapport de la Commission des naturalisations

441

**Mme Marie-Thérèse Genoud, Présidente.** La Commission des naturalisations de Châtel-St-Denis s'est réunie deux fois depuis le 26 avril 2017, date du dernier rapport de la commission.

442

443

444

Nous avons reçu une famille et sept personnes seules. Suite aux entretiens, nous avons constaté que les critères demandés soit la motivation, une bonne intégration et la connaissance de la langue étaient respectés dans la majorité. La plupart des personnes rencontrées vivent dans notre commune depuis de longues années, les plus jeunes y ont suivi leur scolarité et certains y sont même nés.

445

446

447

448

449

Nous avons donc pu transmettre sept dossiers au Conseil communal avec des préavis favorables, mais avons refusé une demande qui ne répondait pas à nos critères.

450

451

Je tiens à remercier mes collègues pour la bonne entente et l'efficace collaboration qui règnent au sein de notre commission, ainsi que Mme Nathalie Defferrard Crausaz qui prépare les dossiers, assure le secrétariat et nous fait profiter de son expérience.

452

453

454

Le Président remercie Mme M.-T. Genoud pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de la Commission pour leur engagement.

455

456

### 5.2 Rapport de la Commission d'aménagement

457

**M. Thierry Bavaud, Président.** Voici le rapport de situation sur l'évolution du plan d'aménagement de notre commune.

458

459

Une séance s'est déroulée à la salle de l'Aigle en date du 29 novembre 2017. Le contenu de cette séance traitait principalement de l'évolution des PAD suivants:

460

461

#### PAD 29 Le Bourg

462

➤ Le dossier est terminé et prêt pour une publication dans la Feuille Officielle (FO).

463

➤ Les propriétaires fonciers avaient un délai à fin 2017 pour signer la convention préalable qui lie les propriétaires.

464

465

➤ Le développement immobilier ne pourra débuter qu'à la suite de la construction des accès.

466

467

➤ La Commune de Châtel-St-Denis est intéressée par les parcelles situées en zone d'intérêt général (IG).

468

469

#### PAD 41 Le Gottau-Chemin de la Chaux

470

➤ Le PAD sera approuvé uniquement si un compromis est trouvé entre les opposants et les requérants. Cela semble être le cas, car la Commune a reçu une information dans ce sens.

471

472

➤ La route communale sera déplacée, ceci à la charge du promoteur.

473

474

➤ Ce PAD devrait être approuvé en juin 2018.



475

**PAD 36 En Fossiaux**

- 476 ➤ Le PAD En Fossiaux a été transmis au SeCA le 26 juillet 2017 sans opposition.
- 477 ➤ L'approbation du PAD doit arriver au printemps 2018.
- 478 ➤ Les TPF vont débiter un concours en entreprise totale pour la réalisation immobilière.
- 479 ➤ Les travaux de construction des immeubles devraient débiter début 2020.

480 Suite à ce développement, la Commission des bâtiments et la Commission de  
481 l'aménagement sont convoquées à une séance de travail le 12 mars prochain dans nos  
482 locaux.

483

**PAD 35 Gare de Châtel-St-Denis**

- 484 ➤ Le PAD Gare de Châtel-St-Denis a été publié le 9 juin 2017 et a suscité 5 oppositions.
- 485 ➤ Les opposants sont les mêmes que pour la modification de la route cantonale à  
486 l'avenue de la Gare.
- 487 ➤ Le dossier routier est traité prioritairement. A ce sujet, des séances de conciliations ont  
488 déjà eu lieu et le traitement de ces dossiers suivent leur cours.
- 489 ➤ L'approbation de ce PAD est conditionné aux accords éventuels pour la route  
490 cantonale.

491

**PAD 40 Fruence Nord**

- 492 ➤ Le PAD Fruence Nord a été transmis en demande préalable au SeCA le 6 juillet 2017.
- 493 ➤ Des compléments ont été demandés par le SeCA.
- 494 ➤ Une publication de ce PAD est planifiée d'ici à la fin juin 2018.

495

**PAD 27 A l'Etang**

- 496 ➤ Pour élaborer le PAD A l'Etang, un groupe de travail composé des requérants, de la  
497 Commune et d'experts a été mis en place.
- 498 ➤ De nombreuses variantes sont actuellement étudiées.
- 499 ➤ Le service des biens culturels (SBC) est présent lors des diverses réflexions.
- 500 ➤ Les bâtiments existants seront mis en valeur.
- 501 ➤ Une demande préalable pourra être finalisée dans le courant 2018.

502

**PAD 18 Coula-Misets**

- 503 ➤ Conformément au Message d'investissement no 29 accepté le 4 octobre 2017 par le  
504 Conseil général, les travaux de révision du PAD Coula-Misets ont débuté.
- 505 ➤ Le bureau D. Rosset SA a été mandaté pour cette modification.
- 506 ➤ Le projet est développé en collaboration avec le RSSV et un propriétaire privé. Ceci a  
507 suscité quelques réactions de la part du RSSV qui voulait brûler quelque peu les  
508 étapes, mais finalement tout est rentré dans l'ordre et tous ont adopté en commun un  
509 calendrier de planification.
- 510 ➤ Une demande préalable pourra être finalisée dans le courant 2018.

511

**PAD 24 Montmoirin**

- 512 ➤ Le PAD Montmoirin a été approuvé le 27 mars 2017.
- 513 ➤ Les travaux d'équipement sont actuellement en cours d'exécution.
- 514 ➤ Le permis de construire pour les PPE situés en amont du quartier a été délivré le 2  
515 octobre 2017.
- 516 ➤ Une modification du PAD a été publiée pour accueillir une crèche, dans la partie en  
517 aval.
- 518 ➤ Le permis pour les immeubles sera délivré tout prochainement.

519

**Bâtiment du CAB**

- 520 ➤ Plusieurs sociétés, locataires du CAB, ont pris l'option de construire un bâtiment à la  
521 route de Montreux.
- 522 ➤ Pour rendre ce bâtiment plus attractif, le Conseil communal a proposé d'accepter 25%  
523 de commerces à l'intérieur du bâtiment du CAB.
- 524 ➤ Le commerce de fer était notamment intéressé par les locaux de Polygravia arts  
525 graphiques SA.
- 526 ➤ Cette proposition nécessite une modification du PAL.





527 ➤ Malheureusement, le SeCA a refusé d'entrer en matière sur cette modification.  
528 Je ne saurais terminer mon rapport sans la dernière phrase annoncée déjà lors de la séance  
529 du 26 avril 2017: « Notre commune espère recevoir une approbation définitive de notre  
530 nouveau PAL durant cette année » 2018. Et là, j'ironise...  
531 Selon une information du SeCA, le travail d'approbation du PAL est terminé par les services  
532 cantonaux. Il ne manque plus que la validation du Conseil d'Etat. Celui-ci devrait être  
533 approuvé rapidement.

534 Le Président remercie M. Th. Bavaud pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de  
535 la Commission pour leur engagement.

### 536 **5.3 Rapport de la Commission des bâtiments**

537 **M. Steve Grumser, Président.** Le samedi 18 novembre 2017, la Commission des bâtiments  
538 s'est réunie afin de faire la visite des différents chantiers en cours.

- 539 ➤ Après un café croissant, nous nous sommes déplacés sur le site du CAB. Ce jour-là, les  
540 travaux de consolidation de la structure bois étaient terminés et il ne restait plus que  
541 l'étanchéité à finir pour pouvoir passer un hiver dans les meilleures conditions possibles,  
542 surtout sans plus aucun souci de surcharge de neige. A noter qu'au printemps, il nous  
543 restera à effectuer le changement des verrières afin d'améliorer la vie des locataires  
544 dans la fournaise de l'été.
- 545 ➤ Ensuite une visite des sous-sols de la piscine nous a permis de voir les travaux  
546 effectués sur la production de chaleur et la mise aux normes de la filtration des bassins  
547 de piscine.
- 548 ➤ Nous avons terminé par le chantier de l'école des Pléiades et le terrassement ainsi que  
549 les premiers travaux de maçonnerie sur la partie de l'école primaire.
- 550 ➤ Lors de ces trois visites, nous avons bénéficié des explications de notre chef du Service  
551 des bâtiments, M. Bertrand Vienne, qui participe activement au suivi de ces chantiers. Je  
552 profite de le remercier pour l'organisation de ces visites.
- 553 ➤ Les membres de la Commission sont répartis dans les différentes commissions de  
554 bâtisse dont le nombre de séances en fonction de celle-ci. Il est vrai que l'école des  
555 Pléiades prend actuellement plus de temps à ses membres avec les différents choix  
556 d'entreprises mais aussi les choix des matériaux utilisés et les décisions liées aux petits  
557 soucis que chaque chantier peut comporter.

558 Le Président remercie M. S. Grumser pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de la  
559 Commission pour leur engagement.

### 560 **5.4 Rapport de la Commission Energie**

561 **Mme Katia de Vargas, membre de la commission, en suppléance de M. Jérôme**  
562 **Lambercy, Président.**  
563 Au nom de la commission Energie, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de l'année  
564 2017.

565 La commission Energie s'est réunie à de nombreuses reprises durant cette période pour  
566 suivre et participer aux nombreux développements en cours.

567 Notre achèvement le plus marquant pour cette période fut la proposition au Conseil  
568 communal concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques votée  
569 en fin d'année passée pour le budget 2018 et qui est actuellement en train de se réaliser.

570 Nous avons également suivi l'étude énergétique territoriale menée par la commune dans le  
571 cadre de la nouvelle gare. Bien qu'elle ne soit pas encore finalisée, nous avons pu constater,  
572 à cette occasion, que les solutions envisagées s'inscrivaient parfaitement dans les objectifs  
573 communaux en lien avec la gestion énergétique.

574 Concernant les projets en cours, nous sommes en train de nous renseigner sur la possibilité  
575 de remplacer une partie de l'éclairage de Noël à commencer par le secteur des Paccots. En



576 effet, une partie de l'équipement actuel est vétuste et nécessite rapidement de trouver une  
577 solution au vu des coûts financiers et énergétiques qu'ils engendrent.

578 Également à l'étude, le déploiement progressif d'un système d'éclairage dynamique qui  
579 s'inscrit conjointement avec le remplacement des points d'éclairage public, fonctionnant  
580 encore avec des lampes à vapeur de sodium, par des lampes LED. A cette occasion, nous  
581 avons eu la chance de pouvoir nous entretenir, lors de notre sortie de fin d'année, avec le  
582 responsable en charge de l'éclairage de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui nous a transmis de  
583 précieuses informations et nous a convaincus sur la validité d'un tel système dans certains  
584 secteurs urbains.

585 Enfin, en marge des activités précitées, les membres de la commission ont également  
586 participé aux différentes commissions de bâtisse pour permettre le suivi des constructions en  
587 cours du point de vue énergétique.

588 Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la commission énergie pour leur  
589 travail ainsi que l'engagement et la motivation dont ils ont fait preuve tout au long de l'année.

590 Je remercie également les services communaux pour l'attention particulière qu'ils mettent en  
591 œuvre pour communiquer pleinement sur les projets en cours, nous permettant ainsi de  
592 pouvoir suivre et participer de manière efficace aux différents engagements communaux en  
593 matière d'énergie.

594 Pour la commission Energie, le Président M. Jérôme Lambercy.

595 Le Président remercie Mme K. De Vargas pour la lecture du rapport de la Commission ainsi que les  
596 membres pour leur engagement.

## 597 **5.5 Rapport de la Commission Ecosor**

### 598 **M. Raymond Meyer, Président.**

599 Activités de la Commission

600 La Commission de surveillance s'est réunie trois fois en 2017 (en dates du 9 mars 2017, du  
601 23 juin 2017 et du 15 novembre 2017), en présence de M. Joël Pythoud, le Responsable  
602 d'exploitation du site ECOSOR.

#### 603 ➤ **Usine ECOSOR**

604 En 2017, 27 380 tonnes de terres souillées sont entrées dans l'usine et 26 586,7 tonnes ont  
605 été évacuées vers les destinations finales de traitement ou d'élimination. Une quantité de  
606 15 993,4 tonnes, représentant 61,2%, ont été traitées sur site par traitement biologique, par  
607 venting (l'extraction d'air) et par d'autres processus. Le reste a été réacheminé sur d'autres  
608 filières de traitement mieux appropriées au degré de pollution de ces terres:

609 • DDMI/DCB (décharge contrôlée pour matériaux inertes /		
610 décharge contrôlée pour matériaux bioactifs)	:	9'099.3 t
611 • Incinération spécialisée	:	924.5 t
612 • ESAR (Installation de lavage Eberhard)	:	26.2 t
613 • Autres processus	:	543.3 t

#### 614 ➤ **Décharge d'En Craux**

615 Par manque d'interlocuteur pertinent jusqu'à maintenant, aucune visite n'a été effectuée par  
616 la Commission.

617 Afin d'obtenir des renseignements sur les activités de cette décharge bioactive, nous avons  
618 contacté récemment le bureau CSD Ingénieurs SA à Lausanne (M. Bernard Gret). Il y a  
619 quelques années, Sorval SA a mandaté ce bureau pour effectuer la surveillance technique  
620 du site. CSD Ingénieurs SA nous a conseillé de contacter directement le Service de  
621 l'environnement (SEn) du canton de Fribourg.

622 La semaine dernière, j'ai reçu du SEn le dernier rapport annuel de CSD Ingénieurs SA  
623 (succursale de Fribourg), daté du 25 janvier 2017, concernant les données techniques de  
624 l'année 2015, ainsi que quelques compléments d'information plus récents.

625 Selon notre interlocuteur au SEn, M. Loïc Constantin, il s'est avéré que le SEn joue  
626 actuellement un rôle beaucoup plus actif dans la surveillance de cette décharge.



627 Je le cite: *Suite au constat que la société exploitante n'était plus en mesure d'assurer à*  
628 *satisfaction la gestion ultérieure de l'ancienne décharge, et avant qu'il puisse y avoir des*  
629 *dysfonctionnements des installations et des risques d'atteinte à l'environnement, l'Etat de*  
630 *Fribourg est intervenu depuis le 2ème semestre 2016 afin que les mesures nécessaires de*  
631 *gestion de cette ancienne décharge soient réalisées.*

632 *Les contrôles réguliers et la maintenance de l'ancienne décharge d'En Craux se poursuivent*  
633 *normalement et la seule mesure particulière qui a dû être prise concerne la rénovation de la*  
634 *chambre de pompage des eaux usées. Ces travaux étaient prévisibles au vu de l'âge de*  
635 *l'installation et se sont déroulés sans problème en décembre 2017. Les questions*  
636 *spécifiques liées à la chambre S5 seront traitées cette année 2018.*

637 Le rapport annuel établi par CSD Ingénieurs SA (Fribourg) est très détaillé en termes  
638 d'analyses effectuées, et fort utile pour notre suivi. La Commission fera en sorte de le  
639 recevoir systématiquement à l'avenir. Toutefois, on trouve regrettable que les dernières  
640 informations disponibles (publiées en janvier 2017) concernent l'année 2015. Nous allons  
641 donc maintenir un contact plus proactif avec le SEn pour être mieux informés des  
642 développements actuels.

643 En conclusion, tout ce qui concerne l'usine ECOSOR semble être sous contrôle, mais la  
644 décharge d'En Craux nécessite peut-être une surveillance plus active de la part de notre  
645 commission ECOSOR.

646 Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et je vous remercie  
647 de votre attention.

648 Le Président remercie M. R. Meyer pour la rédaction de son rapport ainsi que les membres de la  
649 Commission pour leur engagement.

#### 650 **5.6 Rapport de la Commission des forêts.**

651 **M. Gabriele Della Marianna, Président.** La commission des forêts s'est réunie à une  
652 seule reprise en 2017. Elle a visité le centre forestier et une exploitation par câblage. Vu la  
653 situation de nos forêts, une exploitation avec un tracteur dans certains secteurs est  
654 pratiquement impossible. M. Guy Perroud nous a renseigné sur les différents travaux  
655 entrepris et à entreprendre. Au début 2018, la commission s'est réunie pour accueillir le  
656 futur nouveau membre et passer en revue le nouveau programme d'intervention 2018-  
657 2021 sur nos forêts protectrices. Le mauvais temps et les tempêtes de cet hiver n'ont  
658 heureusement pas provoqué beaucoup de dégâts dans nos forêts.

659 Je remercie les membres de la commission et l'équipe forestière pour leur précieuse  
660 collaboration. Je saisis également cette opportunité pour remercier Mme Nicole Tille pour sa  
661 collaboration et lui souhaiter beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

662 Le Président remercie M. G. Della Marianna pour la rédaction de son rapport ainsi que les  
663 membres de la Commission pour leur engagement.

#### 664 **6. Election d'un membre à la commission des forêts, en remplacement de Mme Nicole Tille,** 665 **démissionnaire**

666 **M. Daniel Figini, Chef du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS a le plaisir de vous présenter  
667 la candidature de M. Antonio Elviro Soares pour remplacer Mme Nicole Tille, démissionnaire  
668 de la Commission des forêts.

669 Le Président constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à repourvoir.  
670 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo  
671 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait  
672 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents.

673 **La parole n'étant pas demandée, le Président proclame élu M. Antonio Elviro Soares à la**  
674 **Commission des forêts et le félicite de son élection. (Applaudissements)**



675 **7. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la période 2018-2019**

676 **Le Président.** Selon le tournus, il revient au groupe PLR de revendiquer la présidence. Je  
677 passe donc la parole à son chef de groupe pour la présentation de son candidat.

678 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Nous présentons M. Daniel Jamain à la  
679 présidence du Conseil général.

680 Le Président constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à repourvoir.  
681 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCO  
682 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait  
683 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents.

684 La parole n'étant pas demandée, **le Président proclame élu M. Daniel Jamain en tant que**  
685 **Président du Conseil général pour la période 2018-2019.** (Applaudissements)

686 **Le Président.** Je te félicite Daniel pour ta brillante élection et je suis persuadé que tu feras  
687 un excellent président et sauras entreprendre les futures tâches avec un grand  
688 professionnalisme. Bravo!

689 Le Président remet au Président élu un lot de bouteilles et des verres arborant les armes de  
690 Châtel-St-Denis, ainsi qu'un bouquet de fleurs.

691 M. Daniel Jamain remercie ses collègues pour leur soutien et se réjouit de relever le défi de cette  
692 fonction.

693 **8. Election de la vice-Présidente ou du vice-Président du Conseil général pour la période 2018-**  
694 **2019**

695 **Le Président.** Selon le tournus, il revient au groupe PDC de revendiquer cette vice-  
696 présidence. Je donne donc la parole au groupe PDC pour la présentation de son candidat.

697 **M. Marc Vuichard, Chef du groupe PDC.** Le groupe PDC propose la candidature de M.  
698 Jérôme Volery au poste de vice-président du Conseil général pour la période 2018-2019.

699 Le Président constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à repourvoir.  
700 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCO  
701 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait  
702 être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents.

703 La parole n'étant pas demandée, **le Président proclame élu M. Jérôme Volery en tant que vice-**  
704 **Président du Conseil général pour la période 2018-2019.** (Applaudissements)

705 **Le Président.** Je te félicite Jérôme pour ta brillante élection et je te souhaite plein succès  
706 dans ce poste de vice-Président, qui te servira d'année d'apprentissage avant d'atteindre la  
707 plus haute place du Conseil général.

708 **9. Divers**

709 **A. Nouvelles questions**

710 **- no 20 de M. Jérôme Volery (PDC) relative au financement des activités scolaires suite à l'Arrêt**  
711 **du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017**

712 **M. Jérôme Volery (PDC).** Les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves  
713 et donc pris en charge par les pouvoirs publics stipule un arrêt du Tribunal fédéral du 7  
714 décembre dernier. Il est en effet mentionné dans la Constitution fédérale que l'enseignement  
715 doit être gratuit. La presse a relayé cette décision en insistant essentiellement sur les camps  
716 de ski, bien que plusieurs activités soient étroitement liées à cette décision comme les  
717 visites diverses ou les courses d'école qui font partie intégrante du paysage scolaire. Elles  
718 permettent notamment d'améliorer l'aspect culturel et social au sein d'une classe. Le groupe  
719 PDC est conscient du coût élevé pour les familles que peuvent engendrer ces activités mais



720 il aimerait connaître la position du Conseil communal à ce sujet, considérant que l'avenir de  
721 nos jeunes pourrait être impacté par une telle décision.

722 **Mme Christine Genoud, Directrice de la Formation.** Je m'attendais à une telle question,  
723 les journalistes m'ont déjà abordée dans ce sens pour connaître la position du Conseil  
724 communal. Je peux donc vous livrer la réponse que j'ai alors formulée: nous ne savons pas.  
725 Pour l'instant, nous n'avons pas décidé ni débattu ni trouvé le remède que nous voulons  
726 donner aux conséquences de cet Arrêt du Tribunal fédéral. Nous n'avons cependant pas  
727 dormi depuis sa publication en date du 7 décembre 2017. À ce moment-là, nous avons  
728 terminé la rédaction du nouveau règlement scolaire. Cette nouvelle nous étant parvenue,  
729 notre attention a donc été portée sur l'article du règlement qui traite de la participation des  
730 parents aux frais scolaires. La modification de cet article est donc en cours et intervient au  
731 même moment où les délégués à l'Association des Communes Fribourgeoises rencontraient  
732 M. Jean-Pierre Siggen, Directeur cantonal de l'Instruction public, de la Culture et du Sport,  
733 suite à l'Arrêt du TF. Cette rencontre a permis de dresser un bilan de la situation de  
734 l'ensemble des communes fribourgeoises pour trouver des solutions de financement. Une  
735 des pistes consisterait en une aide du Canton mais pour le moment rien n'a été décidé. En  
736 outre, il faut procéder aux modifications du cadre légal en relation avec cette décision. À ce  
737 jour, la commune de Châtel-St-Denis attend le retour de cette rencontre. Ensuite, nous  
738 prendrons position. Je tiens cependant à vous rassurer: la Commune de Châtel-St-Denis va  
739 tout faire dans la mesure de ses possibilités pour préserver les activités culturelles et  
740 sportives dont profitent nos enfants actuellement. Il serait en effet dommage de devoir  
741 amputer ou couper ces activités. Pour l'instant, le Conseil communal n'en a pas débattu.  
742 Dès la réponse du Canton, nous vous informerons.

743 M. Jérôme Volery se déclare satisfait de la réponse.

744 - **no 21 de Mme Marielle Colliard (UDC-PAI) relative à la fermeture de la patinoire des Paccots**

745 **Mme Marielle Colliard (UDC-PAI).** Il est compréhensible que la patinoire ouvre en octobre  
746 afin que les enfants de la région puissent en profiter durant les vacances d'automne.  
747 Toutefois, la dépense énergétique serait moins importante maintenant qu'au mois d'octobre.  
748 De ce fait, je ne comprends pas pour quelles raisons la patinoire ne sera pas ouverte jusqu'à  
749 Pâques, alors que les installations des remontées mécaniques fonctionnent encore et qu'il y  
750 a de la neige.

751 Encore une petite question concernant la patinoire, où en est la réfection des vestiaires, qui  
752 devrait être entreprise au printemps?

753 **Mme Christine Genoud, Directrice des Sports.** En ce qui concerne la réfection des  
754 vestiaires, - je pense que vous en avez été informés - la matinée au vert du 28 avril 2018  
755 vous renseignera davantage sur l'état de situation des infrastructures sportives. Sous  
756 réserve de la finalisation du programme, il est prévu de vous emmener visiter les vestiaires  
757 des Paccots. Ce matin-là vous seront également exposées les priorités que le Conseil  
758 communal s'est fixées, ainsi qu'une vue d'ensemble de nos infrastructures sportives telle  
759 que demandée par le Conseil général.  
760 Quant à la fermeture de la patinoire, je ne partage pas votre avis mais devrais me  
761 renseigner pour vous répondre.

762 **M. Jérôme Allaman, Directeur du Tourisme.** J'ai également été confronté à des réflexions  
763 similaires sur le sujet. L'usage veut que la patinoire soit fermée vers la mi-mars pour des  
764 considérations énergétiques que vous évoquiez tout à l'heure. Nous nous trouvons dans une  
765 situation qui se révèle aléatoire. En effet, si la semaine passée, il faisait encore des  
766 températures polaires et si cette semaine les températures du matin sont encore assez  
767 basses, jusqu'à Pâques, soit au 1<sup>er</sup> avril, on risque de voir venir des journées dont les après-  
768 midis connaîtront des températures assez élevées. Un événement marque un moment de la  
769 saison aux Paccots, c'est *Tcho l'hiver!* qui s'organise ou du moins s'organisait dans ses  
770 premières versions pour marquer une fin de saison qui s'approchait et qui était organisé un  
771 peu plus tôt dans la saison. L'idée est que la saison peut continuer encore pendant quelques  
772 semaines. Pour s'aligner sur *Tcho l'hiver!* et permettre qu'il y ait aussi des manifestations à





773 la patinoire, l'année passée il y a eu une prolongation d'une semaine pour que l'on arrive à  
774 *Tcho l'hiver!* Puis qu'ensuite fort des considérations énergétiques, on mettait fin à la saison  
775 de la patinoire. Cette année, *Tcho l'hiver!* aura lieu le 18 mars. Suite à cet événement, nous  
776 procéderons aux travaux de fin d'exploitation de la glace pour cette année.

777 Mme Marielle Colliard se déclare satisfaite de la réponse.

778 - **no 22 de Mme Alice Medeiros Freire (UO+PS) relative à l'évaluation des places d'accueil de la**  
779 **petite enfance et à l'élaboration d'une stratégie en vue de développer l'offre**

780 **Mme Alice Medeiros Freire (UO+PS).** Il existe actuellement une réalité qu'il ne faut surtout  
781 pas oublier: qu'on le veuille ou non, un nombre de plus en plus grand de familles n'arrivent  
782 pas à s'en sortir avec un seul salaire. Le fait de concilier vie de famille et vie professionnelle  
783 est devenu presque une obligation pour les jeunes mamans.

784 Nous demandons donc que les besoins effectifs en places disponibles pour nos jeunes  
785 familles et nos jeunes enfants soient évalués au plus vite et qu'une stratégie visant à les  
786 satisfaire soit proposée le plus rapidement possible.

787 En effet, nous estimons que, pour une commune qui compte presque 7 000 habitants, les  
788 structures d'accueil pour les enfants entre 4 mois et 3 ans sont insuffisantes. En effet, nous  
789 ne disposons que d'une seule garderie, avec une capacité d'accueil de 24 enfants par jour et  
790 d'un réseau de mamans de jour qui ne répond pas à toutes les demandes.

791 Sans oublier que la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour du 9 juin 2011 (LStE)  
792 stipule en son article 6: *1 Les communes ou associations de communes évaluent tous les*  
793 *quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins*  
794 *en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie*  
795 *professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en*  
796 *compte.*

797 *2 (...)*

798 *3 En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et*  
799 *subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire.*

800 *4 Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des*  
801 *structures d'accueil autorisées (...).*

802 **M. Damien Colliard, Syndic.** Ma collègue, Anne-Lise Wittenwiler, serait certainement mieux  
803 à même de répondre à ces questions mais malheureusement elle est absente. Le Conseil  
804 communal a déjà fait une analyse il y a quelques années, lors de la législature passée, sur  
805 les besoins en accueil préscolaire, d'où la volonté du Conseil communal - vous n'êtes pas  
806 sans le savoir - de créer une deuxième crèche dans le quartier de Montmoirin. Ce projet est  
807 en cours depuis 2013. Nous connaissons les aléas qui ont fait que ce projet a été freiné.  
808 Maintenant le projet est en cours, les constructions vont démarrer et la crèche sera ouverte  
809 une fois que les travaux seront terminés. D'autre part, nous avons des accords avec  
810 plusieurs crèches, également des crèches à l'extérieur de la commune. Nous avons les  
811 Gazouillis, structure en place depuis des années dans la commune de Châtel-St-Denis,  
812 grâce au service d'entraide. Nous bénéficions également de cet accord avec l'association  
813 d'Accueil familial de jour de la Veveyse. Cela offre des possibilités aux parents, aux familles  
814 monoparentales et aux parents qui doivent travailler les deux de placer leurs enfants durant  
815 la journée auprès des Mamans de jour. Mme Anne-Lise Wittenwiler vous donnera  
816 certainement un complément d'information lors de la prochaine séance du Conseil général.  
817 Le Conseil communal est conscient de la situation et la situation va se régler tout  
818 prochainement.

819 - **no 23 de M. Daniel Jamain (PLR) relative au panneau d'information installé sur le rond-point**  
820 **des Bains**

821 **M. Daniel Jamain (PLR).** Cette question, partagée par nombre de nos concitoyens,  
822 concerne le panneau d'information installé sur le rond-point des Bains. Jusqu'à samedi  
823 dernier, il était toujours en dysfonctionnement, ceci depuis plusieurs mois. Est-il prévu de le  
824 remettre en fonction ? parce qu'une feuille de papier sur un panneau digital cela fait un peu  
825 sourire sur le mode de communication de notre commune.



826 **M. Jérôme Allaman, Directeur des Constructions, de l'Economie /industrie /artisanat &**  
827 **commerce et du Tourisme.** La Commune est toujours en litige avec les fournisseurs et les  
828 gens qui se sont occupés de financement. Le système était assez compliqué et comprenait  
829 plusieurs partenaires pour ces bornes interactives. Le litige avance relativement lentement.  
830 C'est quelque chose qui, nous, Conseil communal, ne nous satisfait pas vraiment et je dois  
831 bien reconnaître qu'il s'est passé beaucoup de temps avant qu'une intervention survienne  
832 dans notre Législatif sur ce sujet-là. D'après les derniers contacts que nous avons eus avec  
833 l'avocat qui défend nos intérêts dans cette affaire-là il y a quelques semaines, nous nous  
834 préparons à être en mesure de pouvoir dé-poser, soit retirer ces bornes. Nous devons  
835 préparer par prudence des courriers qui s'adressent aux partenaires concernés. Notre  
836 avocat est en train d'y travailler, parce que nous ne sommes pas propriétaires de ces bornes  
837 en l'état actuel du litige. Nous allons donc dans la mesure du possible les retirer parce que  
838 cela nous agace aussi d'avoir ce panneau d'information sur lequel on doit mettre « Hors  
839 service » depuis de longs mois. Nous procéderons dès que possible à la « dé-pose ». Nous  
840 devons bien sûr bloquer à quelque part pour tenir à disposition de ceux qui en seront  
841 définitivement propriétaires. Les remettre en fonction supposerait de trouver des partenaires  
842 qui soient d'accord de reprendre un matériel qui n'a jamais fonctionné comme il devait et qui  
843 n'a jamais été entretenu non plus comme il devait. Voilà, sans entrer dans les détails, la  
844 situation dans laquelle nous nous trouvons avec ces bornes actuellement. Ces choses  
845 seront soumises à l'avocat qui défend nos intérêts dans l'affaire avant de rendre tout cela  
846 public. Mais il est prévu aussi que, dans une prochaine séance, nous communiquions de  
847 manière plus circonstanciée sur le sujet en essayant d'expliquer une affaire complexe. Cela  
848 va prendre un peu de temps. Le jour où nous sommes prêts nous le ferons.

849 Quant à l'aspect financier, d'après les derniers contacts que nous avons eus avec notre  
850 avocat, le temps ne travaille pas forcément contre nous. Voilà ce que nous pouvons dire  
851 pour l'instant. Une réponse plus circonstanciée vous sera donnée dès que nous serons en  
852 mesure de vous la donner. Elle ne sera pas toute simple.

853 **M. Daniel Jamain** se déclare partiellement satisfait de la réponse. Est-ce que la Commune  
854 prévoit un plan B, c'est-à-dire d'avoir à l'avenir une communication avec ce type de bornes  
855 ou est-ce définitivement abandonné parce que l'expérience aura été négative ou décevante?

856 **M. Jérôme Allaman.** Dans un premier temps, l'intention était de sortir de cette affaire-là  
857 avant de voir comment envisager un avenir avec de nouvelles bornes éventuelles. La durée  
858 dans laquelle est en train de s'installer le litige va nous amener peut-être un jour à relancer  
859 une réflexion sur quelque chose d'autre. Mais pour l'instant cela n'est pas à l'ordre du jour.

860 M. Daniel Jamain remercie M. Allaman de sa réponse.

## 861 **B. Intervention diverse**

862 **M. Alexandre Huwiler (PDC).** Le groupe PDC remercie chaleureusement notre Président  
863 Rodolphe Genoud pour la parfaite organisation de la sortie du Conseil général à Adelboden,  
864 ainsi que pour le souper qui a suivi à Châtel-St-Denis. L'idée de nous emmener découvrir  
865 une épreuve de la coupe du monde de ski à récolter tous les suffrages. Le temps  
866 magnifique, la bonne ambiance ainsi que le vin chaud ont permis de resserrer les liens  
867 d'amitié entre les différents conseillers tous partis confondus. En l'espace d'une journée, la  
868 politique avait quitté l'arène. (Applaudissements).

869 **Le Président.** Il est vrai que, pour ceux qui étaient présents, ce fut une journée assez riche  
870 en émotions.

## 871 **C. Communication du Conseil communal: séance d'information sur la pré-étude sur la fusion**

872 **M. Damien Colliard, Syndic.** Le Conseil communal se joint à la Préfecture et aux huit  
873 autres communes de la Veveyse pour vous inviter, vous les membres du Conseil général  
874 ainsi que toute la population, le jeudi 21 mars 2018, à 19 heures à la Halle triple du Lussy,  
875 afin de vous présenter une séance d'information sur la pré-étude de fusion qui a été  
876 organisée par la Préfecture depuis plus d'une année. Les neuf communes se sont réunies  
877 pour discuter de cette fusion en état de pré-étude et, en collaboration avec M. le Préfet, elles



878 souhaitent présenter à toute la population du district un état de situation de cette réflexion et  
879 également entendre vos remarques et vos questions sur ce sujet qui, je pense, va encore  
880 faire parler de lui dans les prochaines années. Retenez donc la date du 21 mars 2018, à  
881 19 heures, à la Halle triple du Lussy.

882 **D. Communication du Bureau: Règlement du Conseil général**

883 **Le Président.** Veuillez prendre note que suite aux retours des commentaires des groupes  
884 politiques au sujet du projet du Règlement du Conseil général, le Bureau est en train de  
885 prendre en considération les remarques. Le projet sera présenté lors de la séance du 27 juin  
886 2018.

887 La parole n'étant plus demandée, le Président invite toutes les personnes présentes à partager le  
888 verre de l'amitié.

889 La séance est levée à 21.42 heures.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Rodolphe Genoud